



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CAISSE NATIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE



LES ASSURANCES AGRICOLES EN ALGERIE :

Etat des lieux et Perspectives de développement

Présentée par : Mr BENHABILES Chérif

FANAF / Novembre 2012

S O M M A I R E

1. Brève Présentation du Secteur de l'Agriculture en Algérie.
2. Aperçu Général sur le Secteur des Assurances en Algérie.
3. Situation Actuelle des Assurances Agricoles en Algérie.
 - ① Présentation de la CNMA.
 - ② Présentation des différentes couvertures d'Assurances Commercialisées par la CNMA.
4. Programme de modernisation des Assurances Agricoles initié par la CNMA depuis 2008.
5. Contraintes et Perspectives de Développement des Assurances Agricoles.
6. Suggestions / Conclusion.

1. Brève présentation du Secteur de l'Agriculture en Algérie

La population totale en Algérie  **34.070.967** habitants

La population rurale en Algérie  **13.868.669** habitants

soit plus de **40%** de la population rurale.



activité en milieu rural (selon ONS)



38 % en Agriculture

39% dans le service et le commerce

09% PME/TPE

14% autres secteurs

L'Agriculture  **secteur stratégique** dans l'économie algérienne.

L'Agriculture :  **occupe plus de 2 millions de personnes.**

L'Agriculture :  **fait vivre plus du 1/5ème de la population du pays.**

Le **PIB** du secteur  **8 et 12%.**

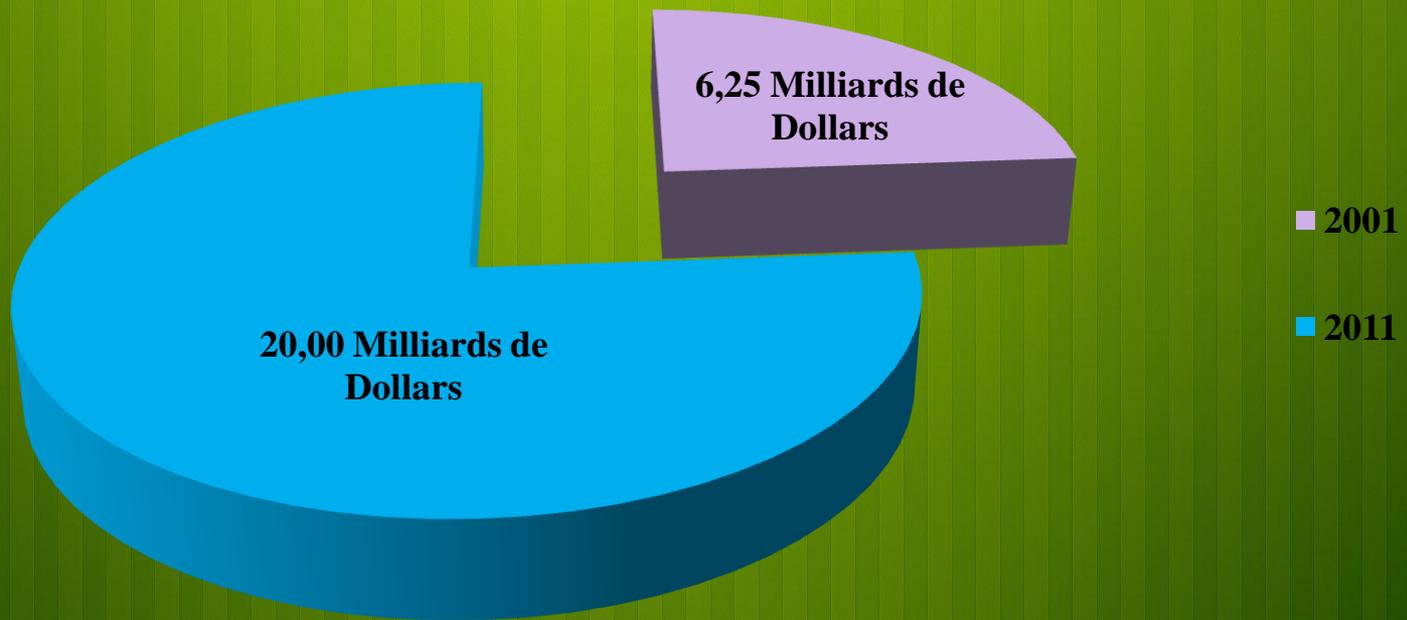
La **SAU** est de : **8.445.490 Ha** (soit 20% de SAT)

L'Agriculture est considérée comme une activité économique fondamentale dont la finalité est:

- d'assurer la **sécurité alimentaire**,
- de protéger **les ressources naturelles**,
- de garantir la **revitalisation du monde rural**.

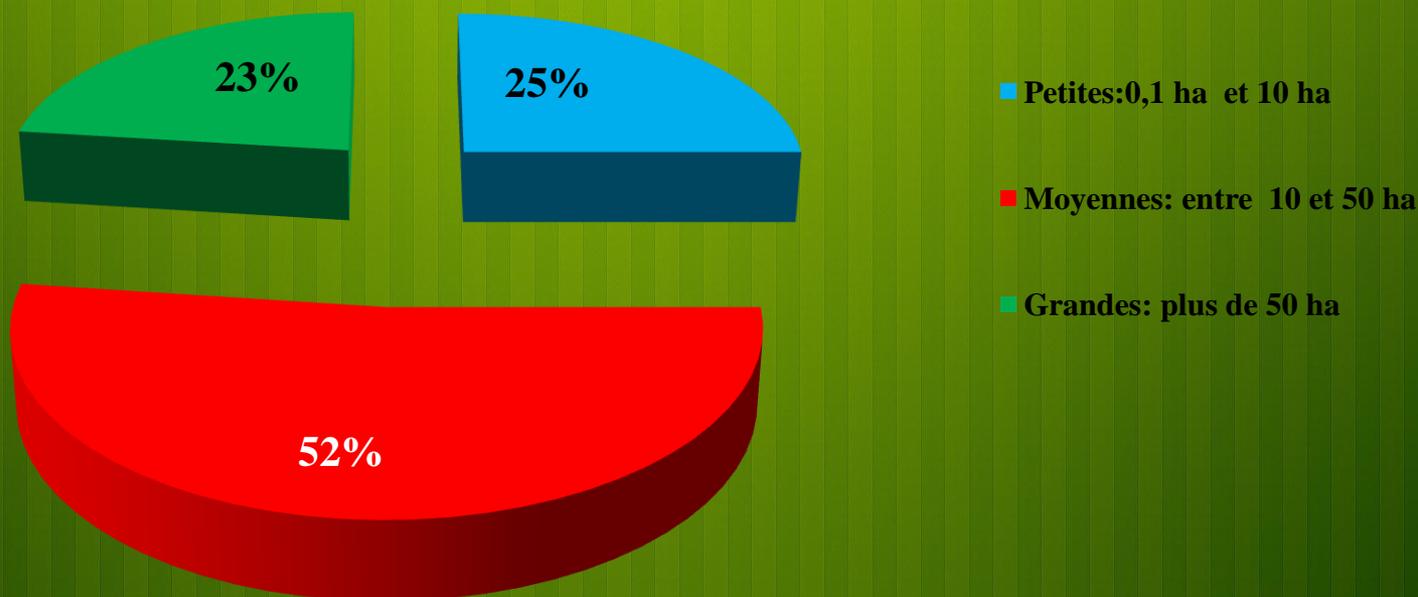
La valeur de la production agricole

2001	2011
6,25 Milliards de dollars	20 Milliards de dollars



Catégories d'exploitations	SAU occupée
Petites:0,1 ha et 10 ha	25%
Moyennes: entre 10 et 50 ha	52%
Grandes: plus de 50 ha	23%
Hors sol	0%

Repartition de la SAU par catégorie d'exploitation



L'agriculture  activité pratiquée à ciel ouvert.

L'agriculture  subit de plein fouet tous les caprices de la nature (**Sécheresse, Inondation, tempête**,...) sans que pour autant, on ait pu apporter une protection suffisante aux cultures, donc au **revenu agricole**.

La **sécheresse** a durement affecté, durant ces **2 dernières décennies** la **production céréalière**  la **faiblesse des rendements** dans les zones défavorables à la céréaliculture .

Or, **plus de 3 millions d'hectares emblavés annuellement en céréales.**

entraînant  **la dégradation des sols**
l'inadaptation des systèmes de production

L'intervention des pouvoirs publics { **FGCA** }
(indemnisation des superficies touchées par les aléas climatiques
(sécheresse-tempête-gel-inondation))



a atténué la charge des agriculteurs, pour reprendre
leurs travaux de la campagne suivante.

MAIS! le **FGCA** n'a pas pu faire face
aux périodes assez prolongées de ces aléas.



Les principaux risques auxquels les agriculteurs sont confrontés

Risques climatiques (Précipitations, variabilité de température, événements météorologiques extrêmes) → Baisse des rendements, perte des actifs productifs, perte des revenus.

Risques biologiques (Ravageurs, maladies,..) → Baisse des rendements, perte des revenus

Risques liés aux prix (Prix réduits, offre et demande du marché, volatilité) → Baisse des prix, perte des revenus

Risques liés au travail et à la santé (Maladies, décès, accidents) → Productivité réduite, perte des revenus, augmentation des coûts.

Risques liés aux politiques (Changements réglementaires; bouleversements politiques, perturbation des marchés; troubles) → Changements des coûts, des taxes, et de l'accès au marché

2. Aperçu Général sur le Secteur des Assurances en Algérie

Le **marché algérien des assurances** a enregistré des **taux de croissance considérables** durant la dernière décennie.

Cette tendance est due essentiellement :



→ aux **réformes lancées en 1995** et accélérées en 2006,

→ au **programme de relance économique** lancé par le gouvernement suite à la paix civile retrouvée.

En 1995, l'Algérie s'est dotée d'un cadre juridique des assurances avec l'**ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995**.

Cette ordonnance est le **texte de référence** du **droit algérien des assurances**.

Elle met fin au monopole de l'Etat en matière d'assurances et permet la création de sociétés privées algériennes.

Ce texte réintroduit les **intermédiaires d'assurances** (agents généraux et courtiers), disparus avec l'institution du monopole de l'Etat sur l'activité d'assurance.

Les **compagnies étrangères** désireuses de s'implanter en Algérie peuvent se constituer en sociétés d'assurances de droit local, en **succursales** ou en **mutuelles d'assurances**.

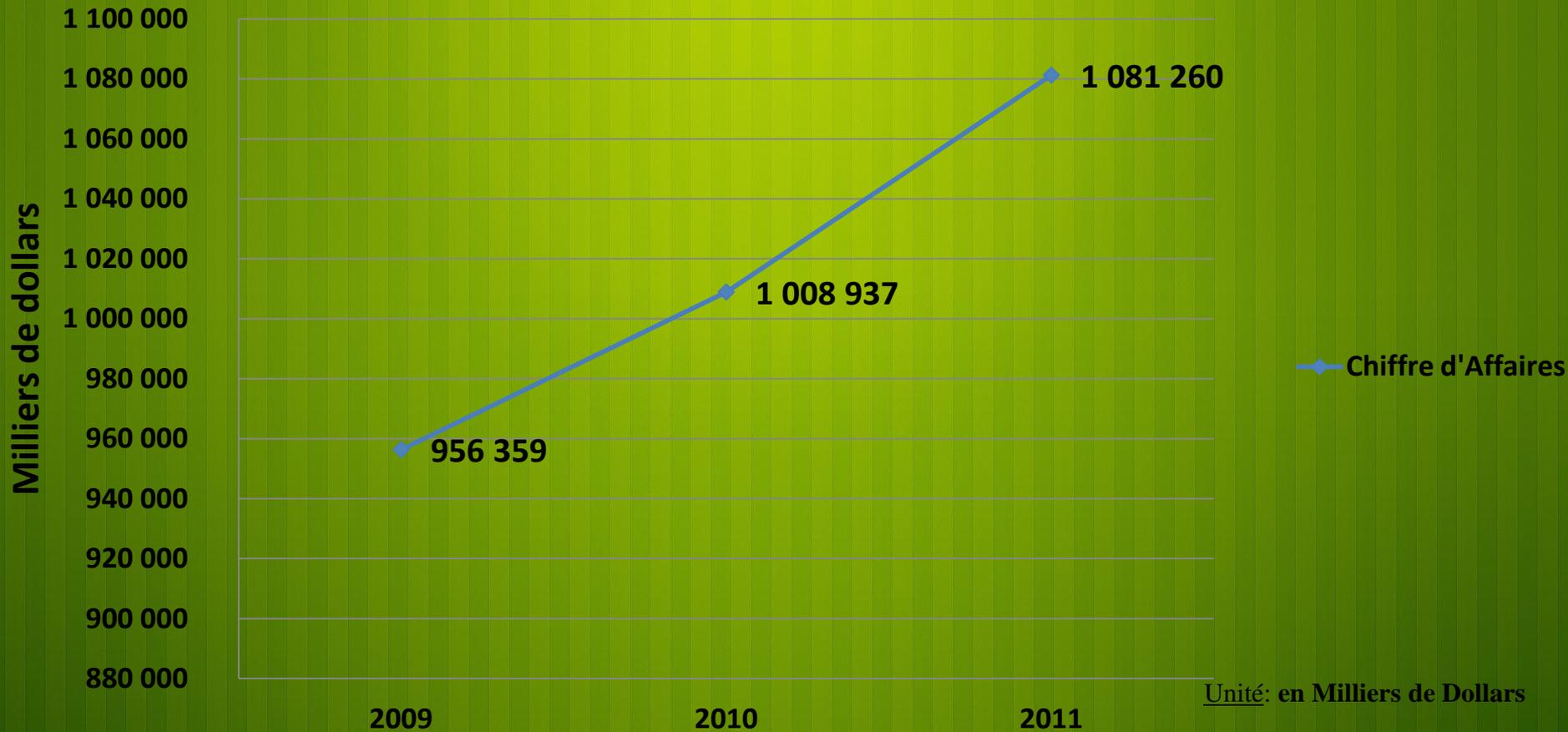
Elles peuvent également opter pour la création d'un **bureau de représentation** depuis janvier 2007.

A chacune de ces structures correspond un régime juridique qui lui est particulier.

Le marché algérien des assurances

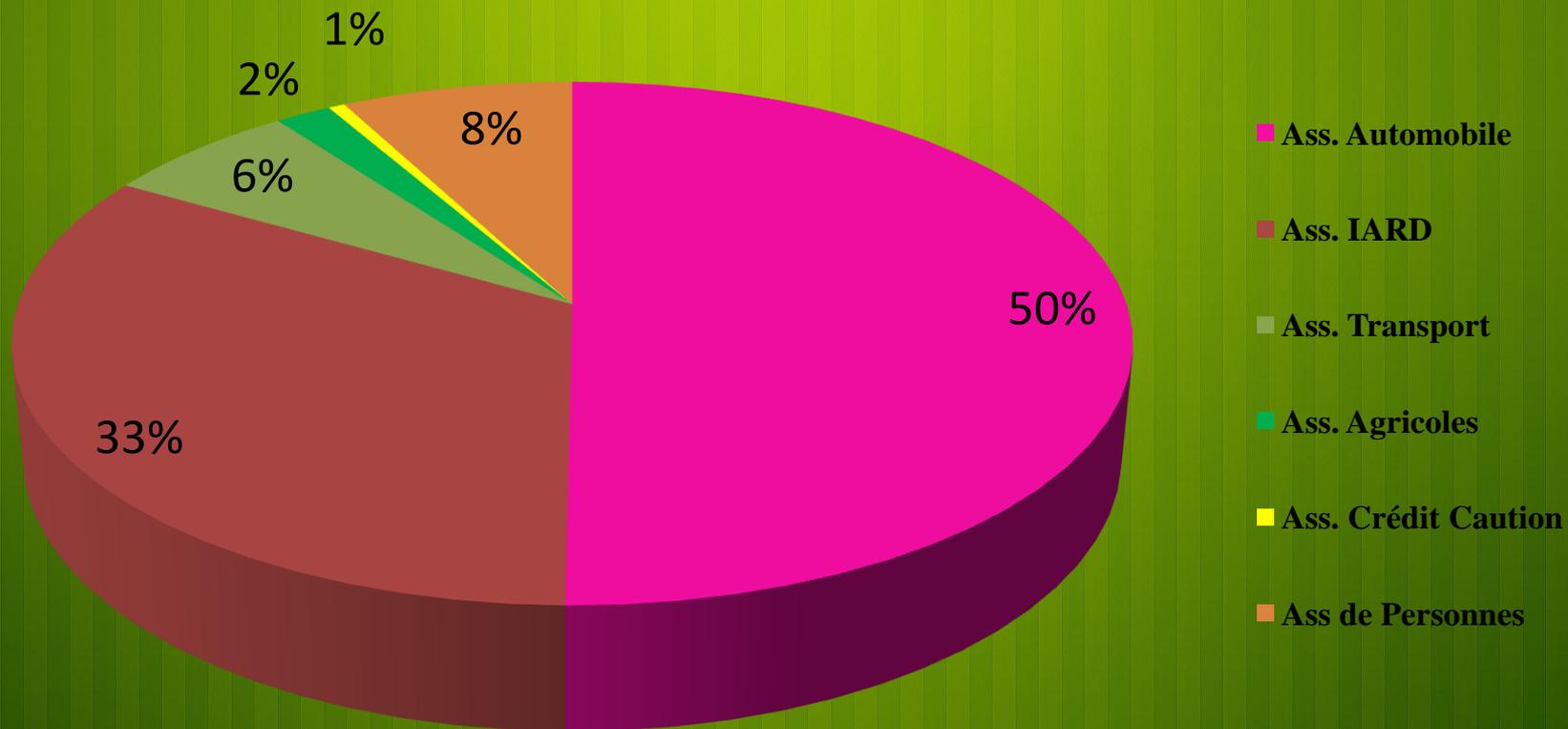
Assurances Dommages (16)	Assurances Vie (8)
SAA	SAPS (SAA + MACIF)
CAAT	TAAMINE LIFE (100 % CAAT)
CAAR	CAARAMA (100% CAAR)
CIAR	MACIR-VIE (100 % CIAR)
CCR	CARDIF EL-DJAZAIR
AXA ASSURANCE DOMMAGE	AXA ASSURANCE VIE
CNMA	MUTUALISTE (100% CNMA)
SALAMA ASSURANCE	SALAMA ASSURANCE VIE
GAM	
TRUST	
CASH	
MAATEC	
2A	
ALLIANCE	
CAGEX	
SGCI	

Evolution du chiffre d'affaires des Assurances en Algérie



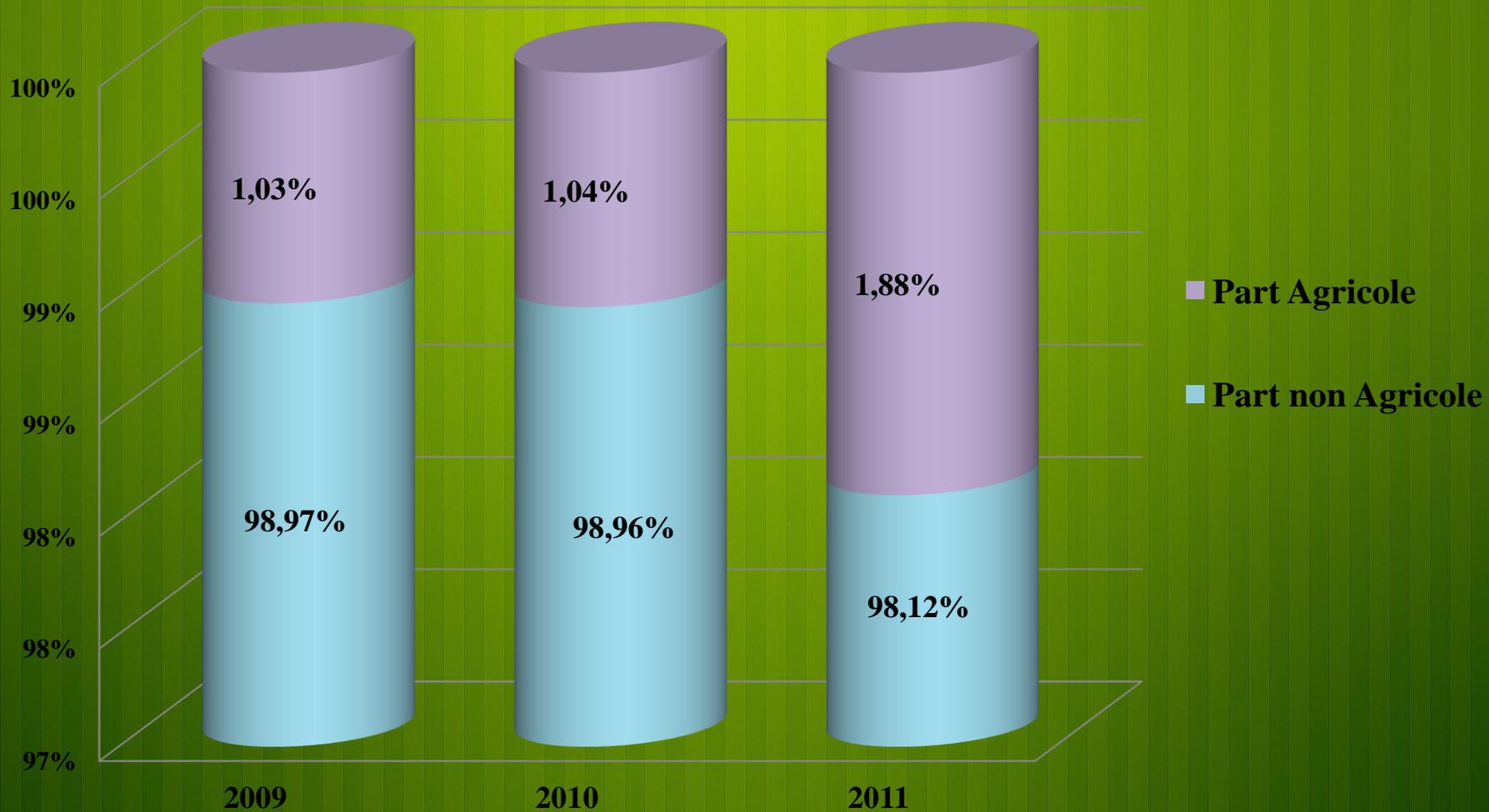
Branches	2009	2010	2011
Chiffres d'Affaires	956 359	1 008 937	1 081 260

Structure du marché Algérien des assurances (exercice 2011)

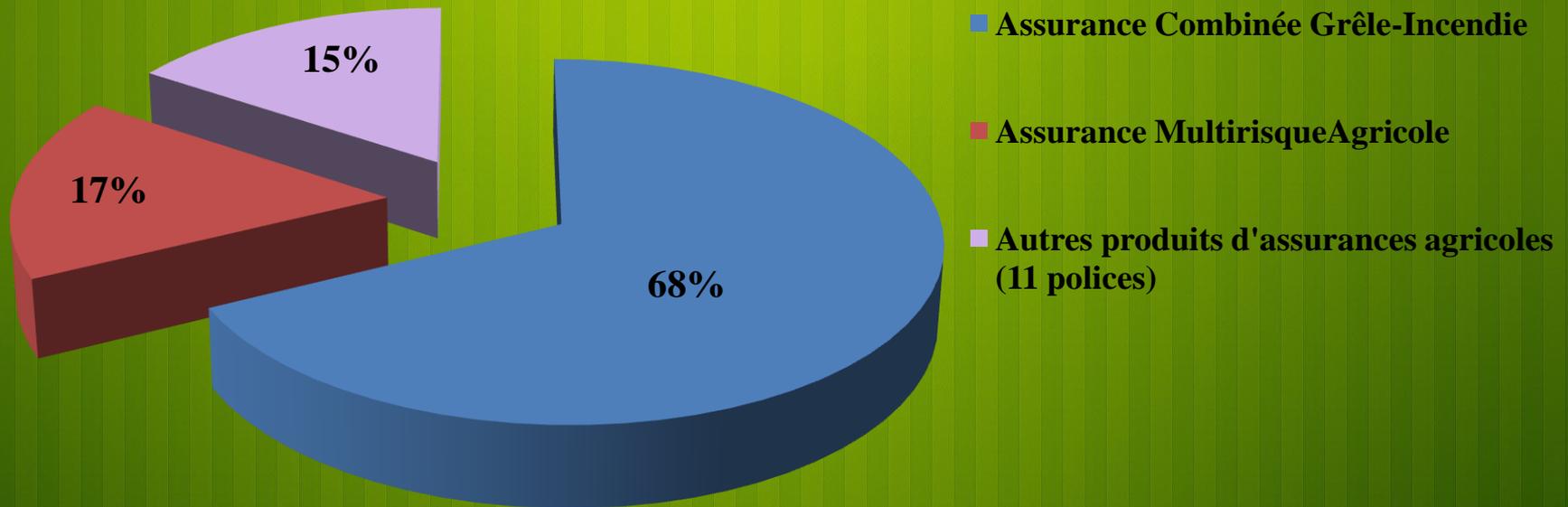


3. Situation actuelle des assurances agricoles en Algérie

Part des assurances agricoles dans le chiffre d'affaires du marché Algérien des assurances



Principaux produits d'assurance agricoles commercialisés sur le marché algérien



1. Présentation de la C.N.M.A

Présentation de la CNMA

Historique

L'origine de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole remonte à près d'un siècle. Les premières **Caisses locales du Crédit Agricole Mutuel** ont été créées dès 1901 et celles exerçant les **assurances**, dénommées, alors, « Caisses d'Assurances Mutuelles contre l'Incendie », ont vu le jour à **Tiaret en 1903** et à **Alger en 1904**.

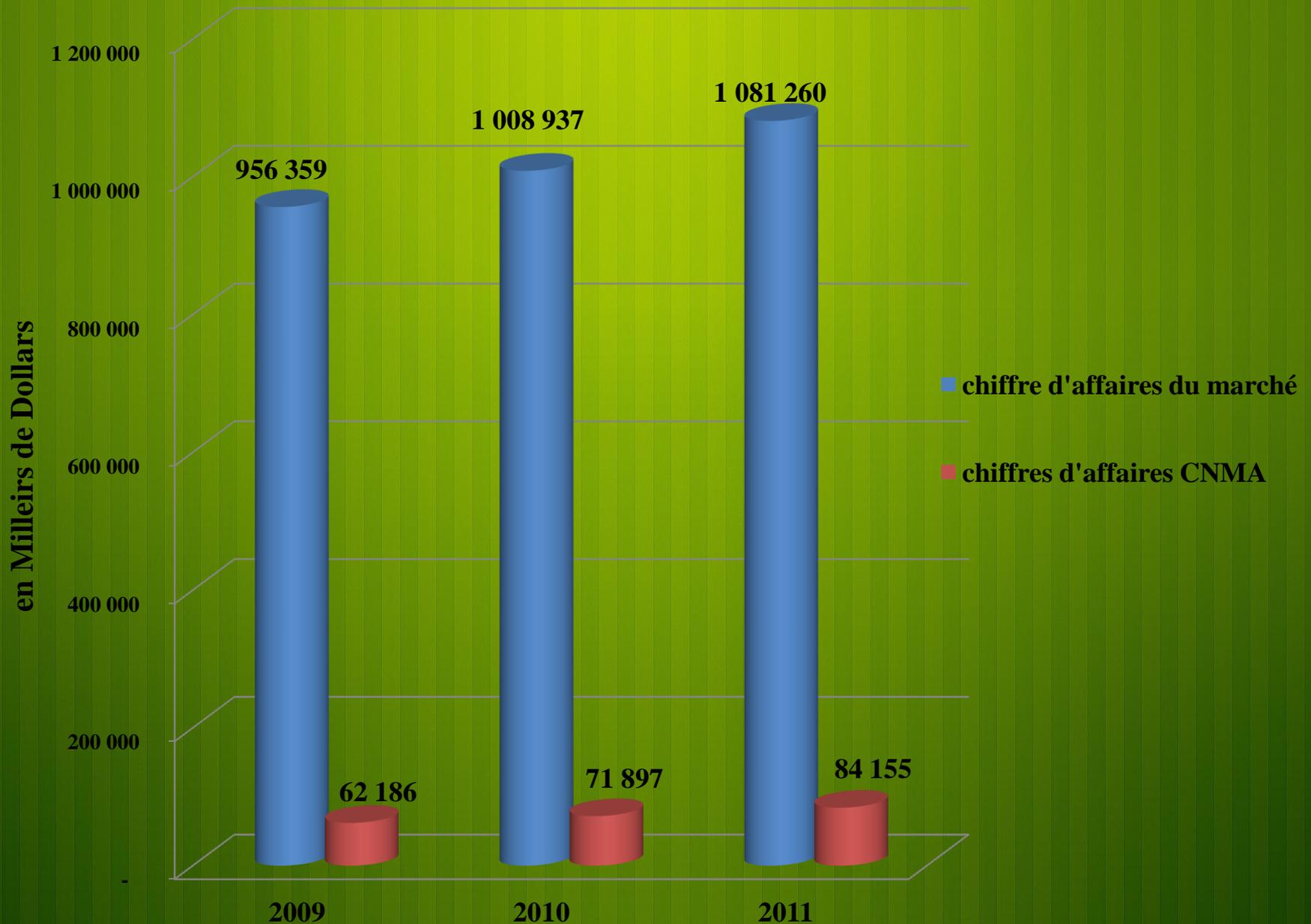
La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (C.N.M.A) fédère aujourd'hui 65 Caisses Régionales de Mutualité Agricole (C.R.M.A) constituées d'un réseau commercial de 284 bureaux locaux, a créée sa propre filière **ASSURANCE VIE** .

Missions

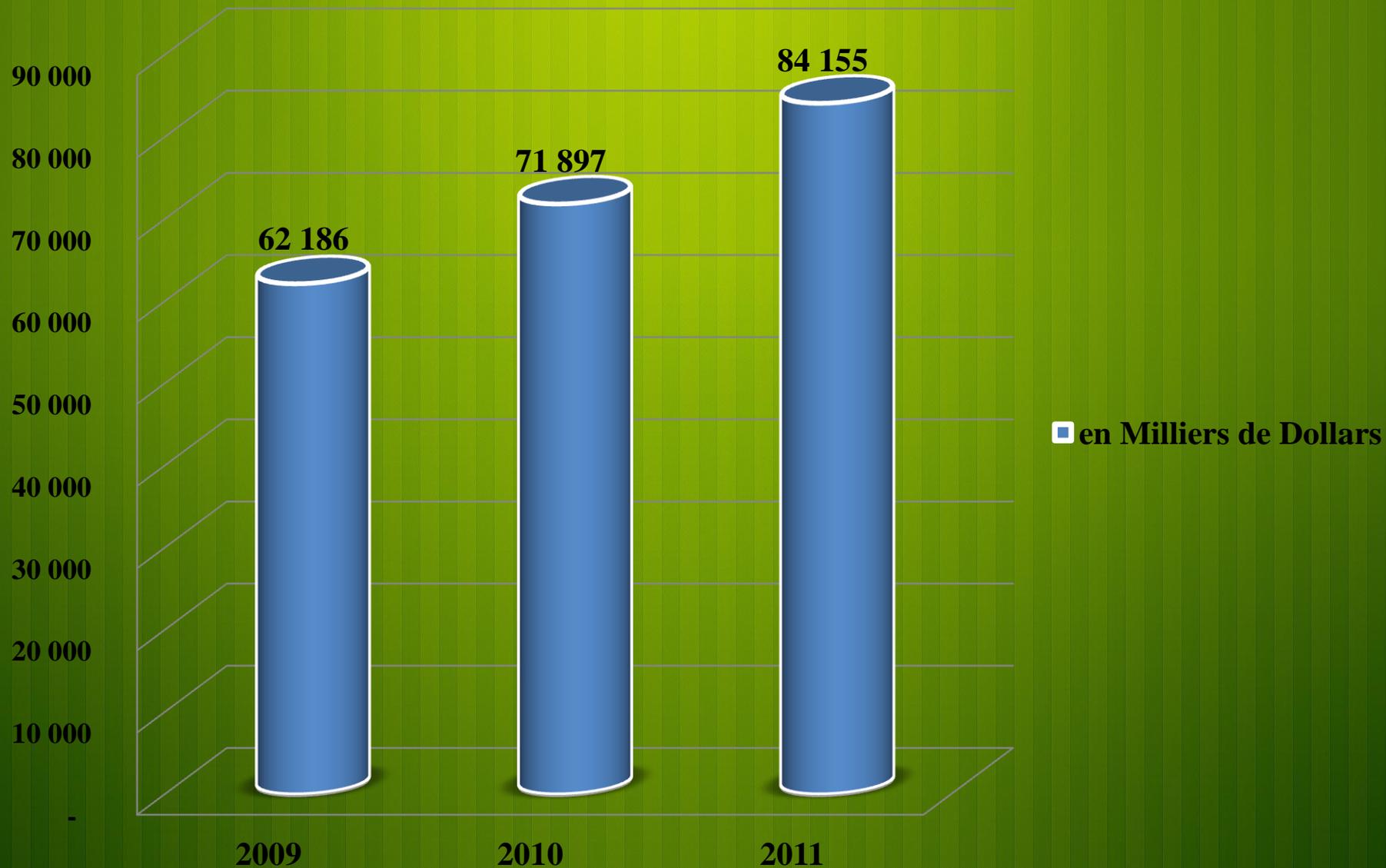
La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) est une institution Algérienne qui **offre ses services** exclusivement à une clientèle composée de la population agricole et rurale dans les domaines suivants :

- Les assurances et la réassurance.
- La gestion des fonds d'aide de l'Etat.
- Les offres de services (Mutuelles)

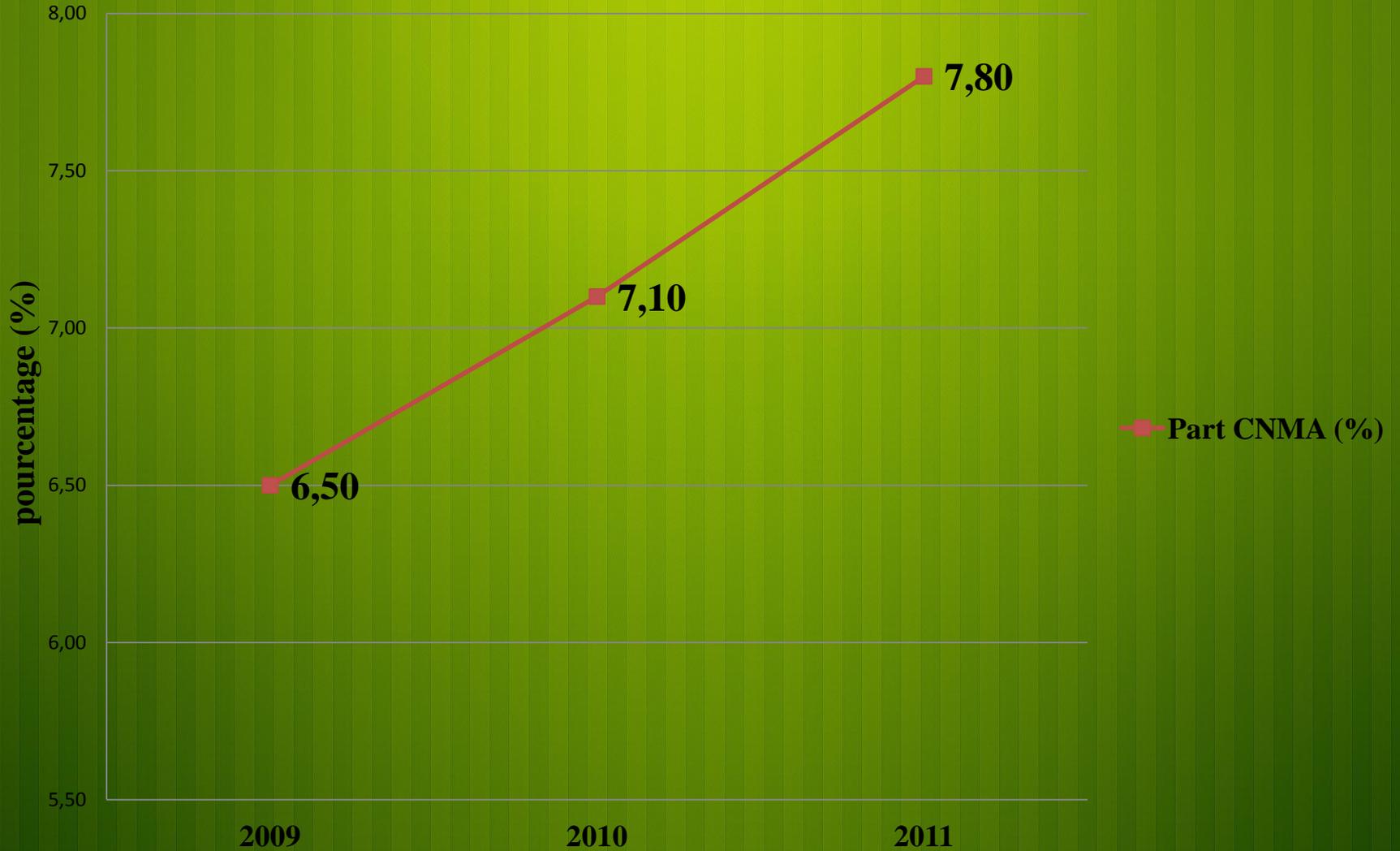
Evolution du chiffre d'affaires de la CNMA par rapport au marché des assurances



Tendance du chiffre d'affaires des assurances de la CNMA



Part de la CNMA dans le marché des Assurances

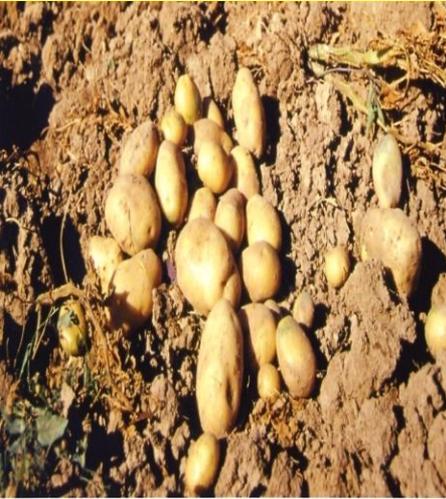


Evolution du chiffre d'affaire des assurances agricoles de la CNMA dans le marché des assurances



②. Présentation des différentes couvertures d'assurances commercialisées par la C.N.M.A

**Multiperils Pomme
de Terre**



Grêle



**Multirisque
Palmier Dattier**



**Assurance pépinière
arboricole & viticole**



**Assurance Pépinière
Forestière**



ASSURANCES AGRICOLES

**Incendie
Récoltes**



**Multirisques
Serres**



Réseau d'irrigation



**Assurance
reboisement**



Productions Végétales

- Assurance Grêle;
- Assurance Incendie Récoltes (céréales, légumes secs et fourrages);
- Assurance combinée Grêle –Incendie récoltes;
- Assurance Intégrale sur céréales (Blés et Orge);

- Assurance Multirisques serre;
- Assurance Multirisques Palmier Dattier;
- Assurance Multirisques Agricoles;
- Assurance Multi périls pomme de terre;
- Assurance Multipérils tomate industrielle;

- Assurance Multirisques arbres fruitiers;
- Assurance Multipérils Olivier;
- Assurance Multipérils Vigne;

- Assurance pépinières arboricoles et viticoles;
- Assurance pépinière forestière;
- Assurance reboisement forestier.
- Assurance Réseau d'irrigation en exploitation;

COUVERTURE D'ASSURANCE PAR TYPE DE PRODUCTION VEGETALE

Cultures assurées	Polices d'assurances (garanties assurées)
Grandes cultures (céréales - légumes secs – fourrages)	Assurance Grêle - Incendie Récoltes Incendie (Grêle- incendie-Recours des voisins et des tiers)
Fourrages et pailles en meules	Assurance Incendie fourrages et pailles en meule (Incendie -Recours des voisins et des tiers)
Maraichères – florales -Industrielles –condimentaires - arboriculture fruitière – vigne	Assurance Grêle sur cultures
Cultures (maraichères – florales – plants) & serres (armature – couverture)	Assurance Multirisques serre (Grêle – Gel – Tempête – Inondation – Neige – Incendie)
Pomme de terre	Assurance Multipérils pomme de terre (Grêle – Gel – Tempête – Inondation – Sirocco)
Tomate industrielle	Assurance Multipérils tomate industrielle (Grêle – Gel – Tempête – Inondation – Sirocco)
Palmier dattier	Assurance Multirisques Palmier dattier (Inondation – Pluie – Grêle –Tempête – Incendie)
Espèces fruitières à pépin et à noyaux, - agrumes	Assurance Multirisques arbres fruitiers (Grêle – Gel – Tempête - Inondation – Sirocco)
Olivier	Assurance Multipérils olivier (Grêle - Gel - Tempête – Inondation - Sirocco – Neige)

Cultures assurées	Polices d'assurances (garanties assurées)
Vigne de table, vigne de cuve et raisin sec	Assurance Multipérils Vigne (Grêle –Gel - Tempête – Inondation - Sirocco)
Pépinières arboricoles et viticole	Assurance pépinières arboricole et viticole (Grêle – Gel – Tempête - Inondation - Insolation)
Pépinières forestières	Assurance pépinière forestière (Grêle - Gel – Inondation- Sirocco- Incendie-incendie-Recours des voisins et des tiers)
Essences forestières (feuillus & résineux)	Assurance reboisement forestier (Grêle - Gel – Tempête - Neige - Sirocco- Incendie - Recours des voisins et des tiers)
Exploitation agricole et rurale (Bâtiment – matériel – cultures – animaux)	Assurance Multirisques Agricoles (Incendie – Tempête – Inondation - Grêle sur récoltes -Mortalité des animaux -Responsabilité civile exploitation - Individuelle accident)
Pivot – asperseur – enrouleur – goutte à goutte	Assurance Réseau d'Irrigation en exploitation (Incendie – Explosion - Chute de la foudre –Tempête – Inondation - Dommage électrique - Bris de machine)

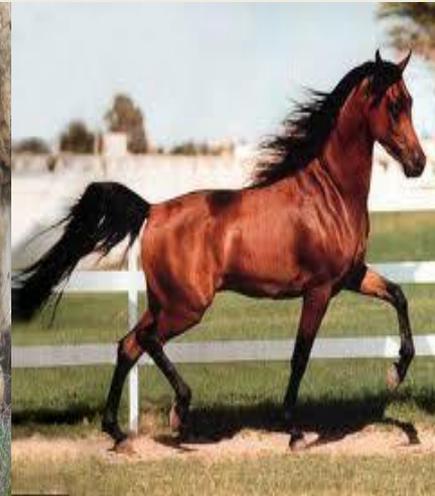
**Assurance
Multirisque Bétail**



**Assurance
Multirisque Ovine**



**Multirisque
Equine**



**Assurance Mortalité
Dromadaire**



ASSURANCES AGRICOLES

**Assurance Multirisque
Dinde**



**Assurance Multirisque
Avicole**



**Assurance Multirisque
Apicole**



Productions Animales

- Assurance Multirisques Bovine;
- Assurance Multirisques Ovine;
- Assurance Multirisques Avicole;
- Assurance Multirisques Dinde;
- Assurance Mortalité Dromadaire;
- Assurance Multirisques Equine;
- Assurance Multirisques Apicole.

COUVERTURE D'ASSURANCE PAR TYPE DE PRODUCTION ANIMALE

Espèce assurée	L'intitulé du contrat	Garanties accordées
Bovine	Multirisques Bovine	- Mortalité des Bovins <ul style="list-style-type: none"> • Maladie - Intoxications • Les accidents d'élevage • Mort naturelle • Abattage des Bovins
Ovine	Multirisques Ovine	- Mortalité des Ovins <ul style="list-style-type: none"> • Maladie - Intoxications • Les accidents d'élevage • Mort naturelle • Abattage des Ovins
Volaille	Multirisques Avicole	- Mortalité des Volailles <ul style="list-style-type: none"> • Maladie - Intoxications • Abattage des Volailles
Dindes	Multirisques Dindes	- Mortalité des Dindes <ul style="list-style-type: none"> • Maladie - Intoxications • Abattage des Dindes
Dromadaire	Assurance Mortalité du Dromadaire	- Mortalité des Dromadaires <ul style="list-style-type: none"> • Maladie - Intoxications • Les accidents d'élevage • Mort naturelle • Abattage des Dromadaires
Les ruches (Abeilles et leurs habitats)	Multirisques Apicole	-Mortalité des Abeilles <ul style="list-style-type: none"> • Maladies parasitaires - Intoxication, • Effet du climat : (froid et canicule)
Les chevaux	Multirisques Equine	- Mortalité des Chevaux <ul style="list-style-type: none"> • Maladie - Intoxications • Les accidents - Mort naturelle • Abattage Humanitaire • Transport des chevaux • Responsabilité civile cheval • Responsabilité civile cavalier • Individuelle accident cavalier

4. Programme de Modernisation des
assurances agricoles
initié par la CNMA depuis 2008

Partant de **la loi d'orientation agricole publiée dans le Journal officiel n°46 du 10 août 2008** qui a pour objet :

- **de déterminer** les éléments d'orientation de l'agriculture nationale lui permettant de participer à améliorer la sécurité alimentaire du pays,
- **de valoriser** ses fonctions économiques, environnementales et sociales, en favorisant l'accroissement de sa contribution aux efforts du développement économique, ainsi que le développement durable de l'agriculture en particulier et du monde rural en général.

La loi précise dans son **article 17** que le mode d'exploitation des terres agricoles, relevant du domaine privé de l'État, est **la concession**.

En **2008**, afin de se réappropriier ses parts de marchés dans le **secteur agricole** et tenter de reprendre le leadership en ses produits, la CNMA s'est lancée dans une phase de développement d'une vision de perspective orientée vers la modernisation de son approche assurantielle et la facilité d'accès aux crédits agricoles aux **agriculteurs** et **éleveurs**.

Dans cette optique, passant d'un **système classique d'assurance récoltes et élevages** (multirisques) vers un **système de couverture d'assurance plus complexe** basé sur les **rendements** et les **revenus**, la CNMA a lancé d'importants projets de conception de nouveaux produits d'assurance agricoles.

D'où la nécessité absolue  un **outil** vérifié et efficace pour la **gestion** des aléas climatiques et sanitaires dans l'agriculture :
l'assurance

**ASSURANCES
AGRICOLES**

Préserver le patrimoine agricole et rural

Assurer un revenu minimum

Pérenniser l'activité

Stabiliser l'économie du pays

Assurer la sécurité alimentaire

**Assurer la solvabilité de l'Agriculteur /
Banque**

Productions végétales

1. **Assurance rendement** (contre les aléas climatiques et sanitaires):
 - Assurance intégrale des céréales ;
 - assurance perte rendement sur pomme de terre ;
 - assurance perte rendement sur céréales en irrigué.
2. **Micro Assurance agricole** (petites exploitations)

Productions animales

1. Projet d'**identification électronique** (par le biais d'une **puce**) du **cheptel** assuré (bovin, ovin, équin, camelin, avicole).
1. Introduction de nouvelles conditions pour accroître et développer le **risque Animal**.

Assurance intégrale des céréales

Objet de la garantie

La police d'assurance garantit la « perte de rendement » causée aux céréales consécutifs au risque «**Sécheresse**»

Espèces céréalières concernées

Blé dur - Blé tendre - Orge.

Principe indemnitaire

(**Sécheresse**)

Montant de l'indemnité = [(**Rendement Garanti** – **Rendement Réel**) x **Superficie Sinistrée** x **Prix Unitaire Assuré**] - Frais de moissons battages et transport

Assurance Perte Rendement Pomme de Terre

Objet de la garantie

La police d'assurance garantit, en cas de dommages causés aux cultures de pomme de terre consécutifs aux :

Risques climatiques

- Grêle
- Gel
- Tempête
- Inondation
- Sirocco

Risques sanitaires

- Mildiou

Assurance Perte Rendement sur céréales en irrigué

Objet de la garantie

La police d'assurance garantit, en cas de dommages causés aux céréales en irrigué consécutifs aux risques :

- Grêle
- Gel
- Tempête
- Inondation
- Sirocco

Espèces céréalières concernées

Blé dur - Blé tendre - Orge.

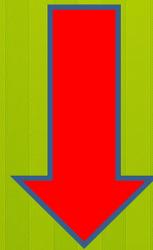
Conditions de garantie

L'assurance des céréales en irrigué est subordonnée au respect des agriculteurs des dispositions prévues dans les cahiers des charges .

Principe Indemnitaire

Montant de l'indemnité = (Rendement Garanti – Rendement Réel) x Superficie Sinistrée x Prix Unitaire Assuré.

Conditions d'assurance



Respect du **cahier des charges**



Respect de l'itinéraire
technique

Respect des mesures de
prévention
climatique et sanitaire



5. Contraintes et Perspectives de Développement des assurances agricoles

Facteurs contraignants le développement des assurances agricoles



✓ Risques techniques

- Absence de la gestion du risque ;
- Absence d'informations techniques et séries statistiques.

✓ Risques liés aux aléas climatiques et sanitaires

- Manque base de données détaillées (zonale) sur les phénomènes climatiques et sanitaires;
- Complexité dans la gestion de la prévention des aléas.

✓ Risques économiques

- Fluctuation fortuit des prix à la production;
- Absence d'organisation du marché agricole;
- Déficit en textes législatifs et réglementaires favorisant le développement.

✓ Risques organisationnels

- Absence de coordination entre les acteurs du secteur ;
- Absence d'encouragement au mutualisme.

✓ Risques financiers

- Absence de soutien aux assurances par les pouvoirs Publics;
- Complexité dans l'accès aux crédits agricoles.

Les facteurs causals de la croissance des assurances au futur



- Croissance de la demande en Assurances de personnes (santé , prévoyance,...) ,
- Croissance des risques d'entreprises (PME, TPE, Artisans,...) ,
- Croissances des risques des particuliers,
- Intérêt croissant pour la Micro-finance et la finance Islamique:
 - ☐ Les Assurances Takaful
 - ☐ La Micro-Finance
 - ☐ Le développement de la Bancassurance.

sur le moyen et long terme,
Perspectives développement du **marché des assurances**
« **intéressantes** »



chiffre d'affaires à été **X** par **>3** fois entre 2000 et 2005
avec **taux moyen de croissance** de 12.96% depuis 1995.

Cette situation se poursuivra longtemps à causes:

- ✓ du faible taux de pénétration actuel,
- ✓ du développement de la demandes d'assurances des branches peux développées ,
- ✓ de la forte croissance économiques.



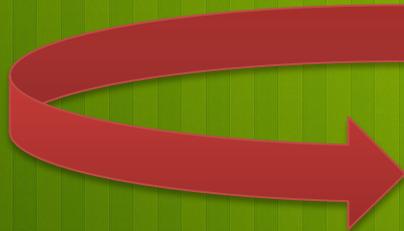
Diverses politiques publiques pluri sectorielles engagées par les pouvoirs publics



territoires ruraux.



amélioration des principaux indicateurs développement



MADR



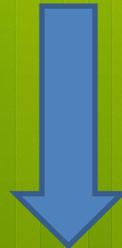
amélioration des conditions de vie

populations rurales.

Cette politique se structure autour de plusieurs programmes formalisée par l'outil



Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)



à l'horizon 2014 → la création de 600.000 emplois
à travers 12.000 projets environ

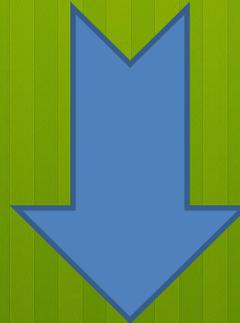


dont la création d'unités d'élevage et de petites
exploitations agricoles

L'Assurance :
une pratique rare chez les agriculteurs à faibles revenus



97% de la population rurale algérienne non assurée



MICRO ASSURANCE

Mécanisme assurantiel

Projet de faisabilité de la **Micro assurance agricole** en Algérie

- ~ - ~ - ~ -

(date de lancement de ce projet : Mai 2012)

Produits à développer en micro assurance

```
graph TD; A[Produits à développer en micro assurance] --> B[Assurance de santé]; A --> C[Assurance dommages]; A --> D[Assurance emprunteur];
```

**Assurance de
santé**

**Assurance
dommages**

**Assurance
emprunteur**

Démarche proposée (1)

```
graph TD; A[Démarche proposée (1)] --> B[PHASE PILOTE]; B --> C([Population Rurale  
s'adonnant à des  
activités agricoles]); C --> D[PPDRI]; C --> E[Petites exploitations  
agricoles];
```

PHASE PILOTE

Population Rurale
s'adonnant à des
activités agricoles

PPDRI

**Petites exploitations
agricoles**

Démarche proposée (2)

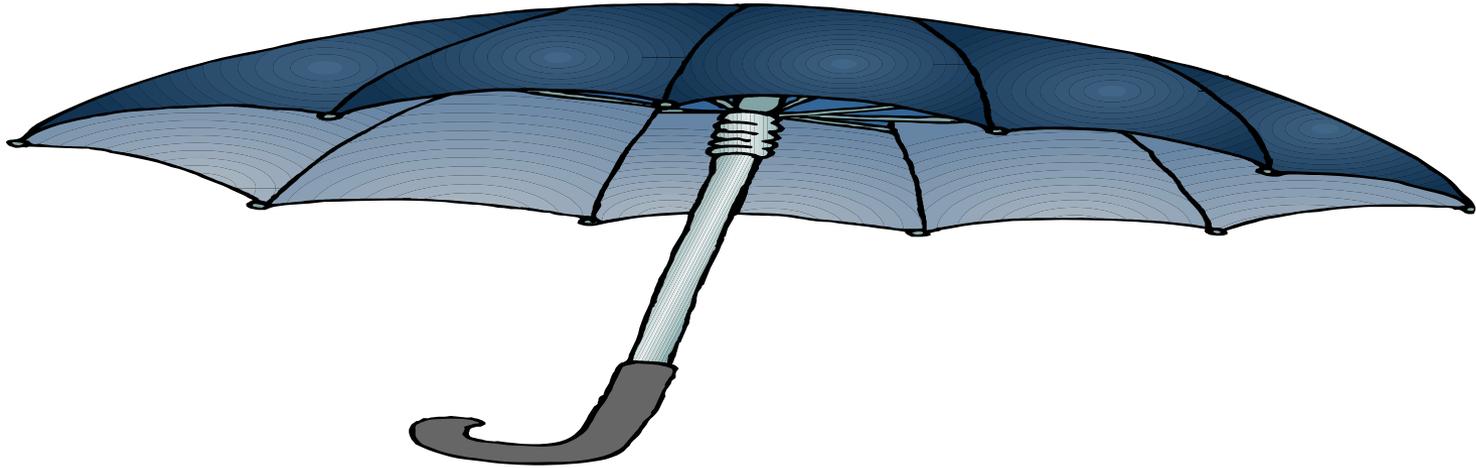


- Etude de marché: identification besoins de la population cible;
- Choix des produits de garanties prioritaires à lancer;
- Préparation cadre réglementaire de la micro assurance des personnes : **la santé** ;
- Identification des institutions intermédiaires de distribution du produit ;
- Proposition du produit aux partenaires chargés de la distribution ;
- Lancement d'une campagne de vulgarisation ;
- Evaluation de la phase pilote.

6. Suggestions et Conclusion

- Encourager l'assurance collective et la conforter par la mutualisation des risques ;
- Entamer / poursuivre les travaux de recherche et de développement par l'élaboration d'un zonage approfondi et d'identification des risques en rapport avec la vulnérabilité des productions agricoles et de la logique des comportements des exploitants ;
- Mettre en place une politique de prévention et de gestion des risques ;
- Entrevoir les référentiels pour situer les risques agricoles en fonction de la répartition géographique et climatique ;

- Appuyer les efforts en matière d'incitation pour une intervention de l'Etat (ex.ante) et réfléchir à des propositions d'intégrer le système formel et informel ;
- Créer et approfondir une réflexion entre assurance économique et mutualité (sociale,...) ;
- Créer un Pool Assureur / Réassureur pour prendre en charge l'ensemble des procédures techniques (tarification, capacité,....) ;
- Privilégier la coassurance entre pays disposant d'expérience en la matière (expertise, informations, statistiques,...).



Merci de votre attention